

Zoom sur le NDA (Numéro de déclaration d'activité)

Ce qu'il faut savoir sur le NDA (numéro de déclaration d'activité) Suite aux échanges du GRAINE avec la DREETS PDL

LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Avant tout, **c'est quoi la Formation professionnelle ?**

Le public visé et l'objet sont déterminants (article [L. 6313-1 du Code du travail](#)).

La formation :

- est à destination d'un **public professionnel** (concerne tous types d'actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi)
- sert à **développer ses compétences** et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi.

NDA : QUI EST CONCERNÉ ?

Qui doit avoir un NDA ? Vous et nous

Le NDA permet d'être reconnu **Organisme de formation** et d'avoir le droit de dispenser des formations professionnelles.



Le NDA est **obligatoire pour toute personne qui dispense une formation** professionnelle continue : les sous-traitants (**formateurs indépendants**, prestataires de formation) et le donneur d'ordre (**structure organisatrice**).

Le donneur d'ordre a l'obligation de collecter le numéro.

S'il est contrôlé et que ce n'est pas le cas, il devra rembourser tous les fonds perçus à ce titre.

C'est ce NDA qui permet à l'OPCO d'accepter la prise en charge d'une formation. Le remboursement des frais de formation n'aura pas lieu sans.

Le NDA est-il réellement obligatoire pour les formateurs sous-traitants ?



Le débat ne semble pas tout à fait tranché : la loi ne mentionne pas le cas des prestataires : « toute personne qui réalise des actions [de formations] prévues à l'article L. 6313-1 dépose auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité, dès la conclusion de la première convention de formation professionnelle ou du premier contrat de formation professionnelle. » (article L. 6351-1 du Code du travail)

Selon qu'on considère qu'il s'agit juste des conventions ou contrats passés avec les clients ou que cela inclut les contrats de sous-traitances passés la conclusion n'est pas la même. Dans le 1^{er} cas, le NDA ne concerne pas les sous-traitants, dans le second, il est obligatoire pour eux également.

La DREETS Pays de la Loire indique que **les sous-traitants doivent disposer d'un NDA**. Le BPF à déclarer en ligne demande d'ailleurs aux OF de saisir le nombre de formations menées directement mais également celles en tant que sous-traitant.

Le GRAINE demande donc à ses formateurs en sous-traitance de se doter d'un NDA.



COMMENT OBTENIR SON NDA ?

La demande est à effectuer en ligne au nom de l'entreprise et non du salarié formateur. Le NDA correspond en effet à un SIREN, à une personne morale.

La déclaration d'activité vous permet de bénéficier d'une exonération de TVA du fait de votre activité de formation professionnelle.

Il faudra joindre notamment :

- le **1^{er} contrat de formation de moins de 3 mois** (date de la signature) avec la mention « NDA : En cours d'enregistrement ».
- les « titres et qualité » des personnes en charge de la formation (CV des gérants, salariés ou bénévoles de l'association) spécifiquement pour la formation évoquée dans la convention (elle sert d'exemple).

Tous les organismes de formation et les formateurs indépendants déclarés figurent dans la [liste publique des organismes de formation](#).

DÉCLARATION DU BPF POUR LES NDA

En tant qu'OF (détenteur d'un NDA), vous devrez transmettre tous les ans en ligne un bilan pédagogique et financier.

Les chiffres saisis (financier et fréquentation) constituent un outil de contrôle des structures pour les inspecteurs de la DREETS.

Situation particulière des formations gratuites

Les inspecteurs de la DREETS suivent les **produits issus** de la formation professionnelle. Une formation n'est pas considérée comme « formation professionnelle » lorsqu'elle est **gratuite pour les stagiaires** et que les fonds de la formation professionnelle n'ont pas été mobilisés (OPCO, Pôle emploi...).

Ces actions seront donc à sortir du BPF, notamment lorsque la formation est financée par ressources propres de la structure organisatrice. Elles sont considérées comme une simple journée de professionnalisation, de formation entre pairs ou d'activité de sensibilisation.

Pour en savoir plus

[Site du gouvernement](#)

[Page de conseils Digiforma](#)